

# PROGRAMME D' ACTIONS DU PLPDMA 2021 - 2027



**RÉPARER- ÉCHANGER-DONNER-COMPOSTER**

Ensemble, réduisons nos déchets

*« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE  
L'ON NE PRODUIT PAS »*

# SOMMAIRE

---

## Axe 1.

Renforcer l'application du principe producteur/payeur

**P.5**

## Axe 3.

Développer le réemploi et la réutilisation

**P.19**

## Axe 5.

Réduire à la source la production de déchets et accompagner le changement

**P.29**

## Axe 2.

Mettre en place le tri à la source des biodéchets et leur valorisation matière

**P.9**

## Axe 4.

Augmenter le taux de collecte et de recyclage des déchets recyclables

**P.24**

## Axe 6.

Suivi et évaluations des actions et des indicateurs

**P.34**

<b>Axe n°1 : Renforcer l'application du principe producteur/payeur</b>	
1.1	Faire évoluer la redevance incitative
1.2	Contrôler l'accès en déchèterie et facturer systématiquement les professionnels en déchèterie
<b>Axe n°2 : Mettre en place le tri à la source des biodéchets et leur valorisation matière</b>	
2.1	Poursuivre la diffusion des pratiques de compostage individuel
2.2	Poursuivre la diffusion des pratiques de compostage collectif
2.3	Apporter un accompagnement technique et financier à la mise en place de poulailler
2.4	Poursuivre la promotion du broyage de végétaux et du jardinage au naturel
2.5	Développer de nouvelles filières de valorisation matière de déchets verts pour répondre aux besoins des usagers
2.6	Etudier et tester la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets associée à une valorisation matière
<b>Axe n°3 : Développer le réemploi et la réutilisation</b>	
3.1	Mettre en place un local réemploi fonctionnel et efficace sur chaque déchèterie du territoire
3.2	Accompagner la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire
3.3	Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées
<b>Axe n°4 : Augmenter le taux de collecte et de recyclage des déchets recyclables</b>	
4.1	Lutter contre les erreurs de tri des déchets Omr et tri sélectif
4.2	Lutter contre les erreurs de tri des déchets en déchèterie
4.3	Développer l'offre de tri et de valorisation des déchets recyclables
<b>Axe n°5 : Réduire à la source la production de déchets et accompagner le changement</b>	
5.1	Mener des actions de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets
5.2	Réaliser un plan de communication en faveur de la réduction des déchets
5.3	Mettre en œuvre l'éco-exemplarité du SMICTOM Valcobreizh
<b>Axe 6 : Suivi et évaluations des actions et des indicateurs</b>	
6.1	Rapport annuel et CCES
6.2	Points réguliers des services du SMICTOM

# Axe 1.

Renforcer l'application  
du principe  
**producteur/payeur**

		FAIRE EVOLUER LA REDEVANCE INCITATIVE	
		Flux de déchets visés	Ordures ménagères
<b>ACTION</b> <b>1.1</b>	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016 si aucune action n'est menée</li> <li>Ristourne incitative de 10€/an/foyer dans le cas où le bac d'ordures ménagères serait présenté une semaine sur deux ou moins (harmonisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021)</li> </ul>	
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ 25 millions d'habitants soumis à tarification incitative en 2025</li> <li>✓ 40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030 soumise à tarification incitative</li> <li>✓ Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets</li> </ul>	
	Public cible	Habitants du territoire	
	Modalités de l'action par année	2022 à 2023	/
	2024	<p>Réaliser un bilan de mise en œuvre de la redevance incitative existante sur l'ensemble du territoire</p> <p>Etudier la possibilité de faire évoluer la redevance incitative sur d'autres critères que le nombre de présentation du bac d'ordures ménagères (présence composteur, taux de refus de tri, présentation en déchèterie, suivi des indicateurs du PLPDMA, etc.) sur la base du retour d'expérience d'autres collectivités (exemple d'un outil de calcul de la redevance incitative : <a href="https://www.sicoval.fr/fr/mon-logement/dechets/redevance-et-reglementation/la-redevance-incitative/le-calcul-de-la-redevance-incitative.html">https://www.sicoval.fr/fr/mon-logement/dechets/redevance-et-reglementation/la-redevance-incitative/le-calcul-de-la-redevance-incitative.html</a>) et d'une enquête auprès des usagers</p> <p>Concomitamment à l'étude de l'évolution de la redevance incitative, étudier la pertinence des fréquences actuelles des différents flux collectés (exemple de Limoges Métropole, communes volontaires en test par exemple)</p> <p>Prise de décision sur l'adaptation des fréquences de collecte OMr/recyclables concomitamment à la prise de décision sur les modalités de l'évolution de la redevance incitative</p>	
	2025 à 2027	/	
Services du SMICTOM impliqués		Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Redevance, Communication et Collecte	
Partenaires ou prestataires mobilisés		Autres collectivités, ADEME et AMORCE pour acquérir un retour d'expérience Bureau d'étude pour la création d'un outil en ligne sur le modèle de SICOVAL	
		Indicateurs de suivi	Objectifs

Indicateurs de suivi et objectifs	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)
	Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)
	Pourcentage de la population bénéficiaire de la tarification incitative (%)	80 % de la population du territoire bénéficiant d'une réduction sur la redevance grâce à la tarification incitative (taux actuel secteur est d'ici 2022)

<b>ACTION 1.2</b>	<b>CONTROLLER L'ACCES EN DECHETERIE ET FACTURER SYSTEMATIQUEMENT LES NON MENAGERS, EN DECHETERIE</b>	
	Flux de déchets visés	<b>Déchets incinérables, encombrants et déchets verts notamment</b>
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>+6% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Pas de facturation systématique des professionnels en déchèterie (signalisation de plein gré)</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets</li> <li>✓ Facturation des producteurs de DAE (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spécifique)</li> <li>✓ - 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> </ul>
	Public cible	Professionnels, habitants du territoire
Modalités de l'action par année	2022	Facilitation de la facturation des professionnels en déchèterie et formation des agents à la facturation systématique des professionnels  Etudier la mise en place d'un système de contrôle d'accès en déchèterie sur la base du retour d'expérience d'autres collectivités et du nôtre côté ouest
	2023	Prise de décision sur le contrôle d'accès en déchèterie et formation des agents au contrôle d'accès en déchèterie (simultanément à la formation à l'application des consignes de tri).
	2024 à 2027	/
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Déchèterie, Redevance, RH et Communication	

Partenaires ou prestataires mobilisés	Autres collectivités, ADEME et AMORCE pour acquérir un retour d'expérience	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 (PRPGD) or SMICTOM Valcobreizh : environ 420 kg/hab/an en 2019
	Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 soit 130 kg/hb/an en 2030 (PRPGD) or SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016 donc viser 88,8 kg/hab/an
	Evolution du tonnage de déchets incinérables	0 % incinération sans valorisation énergétique
	Evolution du tonnage d'encombrants (kg/hab/an)	Réduction de 50 % du stockage en 2025 or SMICTOM Valcobreizh : 40 kg/hab en 2010 d'encombrants stockés donc viser 20 kg/hab Zéro stockage de déchets non dangereux non inertes en 2030 (PRPGD)
Nombre de passage en déchèterie par habitant	Mesurer précisément le nombre de passage	

# Axe 2.

Mettre en place le tri  
à la source des  
biodéchets et leur  
valorisation matière

AXE N°2 – METTRE EN PLACE LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS ET LEUR VALORISATION MATIERE		
ACTION <b>2.1</b>	POURSUIVRE LA DIFFUSION DES PRATIQUES DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	
	Flux de déchets visés	<b>Biodéchets dont déchets verts</b>
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>+6% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Vente de composteurs, installations d'aires de compostage partagé, de compostage en établissement</li> <li>Fraction fermentescible dans les OMR en 2012 = 34%, en 2016 = 32%</li> <li>Valorisation matière = 59% en 2025</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ - 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Progression du tri à la source des déchets organiques pour une généralisation en 2023</li> <li>✓ Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons</li> <li>✓ Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr (ordures ménagères résiduelles) à 20% en 2025, à 15 % en 2030</li> <li>✓ Objectif de 65% de valorisation matière en 2025</li> </ul>
	Public cible	Habitants du territoire
Modalités de l'action par année	2022	<u>Lombricomposteur</u> : Etudier le déploiement de lombricomposteurs à destination des habitants ayant peu ou pas de terrain et ne pouvant bénéficier facilement d'un accès à un composteur collectif
		Poursuivre la vente de composteurs individuels aux particuliers
		Animation sur une fête locale ou une foire autour du broyage et du compostage (exemple : Bourse aux plantes de Guipel, Fêtes des Plantes de Cardroc, Troc de Plantes de Liffré, Semaine pour les alternatives aux pesticides, etc.)
		Revoir les modalités de vente des composteurs pour les rendre accessibles à tous et étudier la généralisation de la mise en place d'un composteur pour tout nouvel habitat et/ou habitant
		Créer un Guide du SMICTOM VALCOBREIZH complet expliquant le compostage, le jardinage au naturel, les espèces à croissance lente, les informations sur le broyage
		Assurer le suivi du nombre de foyer doté d'un composteur sur le territoire (exemple fiche OPTIGEDE : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/realisation-denquetes-de-suivi-annuelles-de-la-pratique-du-compostage-individuel-pour-evaluer">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/realisation-denquetes-de-suivi-annuelles-de-la-pratique-du-compostage-individuel-pour-evaluer</a> )

		Prise de décision sur le déploiement d'une offre de lombricomposteurs et les éventuelles nouvelles modalités de vente des composteurs	
	2023 à 2027	Poursuivre la vente de composteurs individuels aux particuliers et lombricomposteurs le cas échéant	
		Animation sur une fête locale ou une foire autour du broyage et du compostage	
		Assurer le suivi du nombre de foyers dotés d'un composteur sur le territoire	
Services du SMICTOM impliqués		Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Déchèterie, Redevance et Communication	
Partenaires ou prestataires mobilisés		Autres collectivités, Bruded, ADEME et AMORCE pour acquérir un retour d'expérience Fabricants et distributeurs de composteurs 400 et 600 litres en bois Fabricants et distributeurs de lombricomposteurs Associations et communes du territoire	
Indicateurs de suivi et objectifs		Indicateurs de suivi	Objectifs
		Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)
		Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)
		% de la population disposant d'un composteur individuel	Aujourd'hui : 25 % des foyers aurait un composteur vendu par le SMICTOM. Objectif : 35 % en 2027
		Evolution de la caractérisation des OMr (kg/hab/an de biodéchets)	20% de biodéchets dans la OMr en 2025 et 15% en 2030 (SMICTOM Valcobreizh : 24,7% en 2021)
		Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)

		POUR SUIVRE LA DIFFUSION DES PRATIQUES DE COMPOSTAGE COLLECTIF	
		Flux de déchets visés	Biodéchets dont déchets verts
ACTION 2.2	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>+6% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Vente de composteurs, installations d'aires de compostage partagé, de compostage en établissement</li> <li>Fraction fermentescible dans les OMR en 2012 = 34%, en 2016 = 32%</li> <li>Valorisation matière = 59% en 2025</li> </ul>	
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ -20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Progression du tri à la source des déchets organiques pour une généralisation en 2023</li> <li>✓ Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons</li> <li>✓ Réduction de la fraction fermentescible dans les OMR (ordures ménagères résiduelles) à 20% en 2025, à 15 % en 2030</li> <li>✓ Objectif de 65% de valorisation matière en 2025</li> </ul>	
	Public cible	Habitants du territoire, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, communes, associations	
Modalités de l'action par année	2022	<p>Poursuivre la distribution de composteurs partagés aux communes et établissements</p> <p>Cartographier les composteurs partagés sur le territoire</p> <p>Recherche d'un contenant adapté au broyat à un coût intéressant, tout en gardant le côté esthétique.</p> <p>Accompagner à la mise en place des bonnes pratiques de compostage et de gestion des composteurs partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une convention</li> <li>Apport de structurant au démarrage et recherche d'une solution pérenne avec les services d'entretien des espaces verts</li> <li>Visite 2 à 3 fois la première année t0, t + 3 mois, t + 6 mois</li> <li>Formation du référent de site par un maître composteur (gardien immeuble, employé communal, habitant)</li> <li>Assurer le suivi du partenariat</li> <li>Exemples, bonnes pratiques et réglementation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <a href="https://metropole.rennes.fr/tout-savoir-sur-le-compostage">https://metropole.rennes.fr/tout-savoir-sur-le-compostage</a></li> <li>o <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/installation-et-suivi-des-sites-de-compostage-partage-assures-en-interne-par-un-agent-de-la">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/installation-et-suivi-des-sites-de-compostage-partage-assures-en-interne-par-un-agent-de-la</a></li> <li>o <a href="https://amorce.asso.fr/publications/recueil-d-exemples-de-demarches-de-compostage-de-proximite-visant-a-professionnaliser-et-perenniser-la-pratique-dt110">https://amorce.asso.fr/publications/recueil-d-exemples-de-demarches-de-compostage-de-proximite-visant-a-professionnaliser-et-perenniser-la-pratique-dt110</a></li> </ul> </li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <a href="https://amorce.asso.fr/publications/construire-une-organisation-territoriale-de-compostage-partage-dt96">https://amorce.asso.fr/publications/construire-une-organisation-territoriale-de-compostage-partage-dt96</a></li> </ul>												
		Assurer le suivi du nombre de foyers ayant accès à un composteur collectif sur le territoire												
	<b>2024</b>	Etudier la généralisation, auprès des bailleurs sociaux et/ou privés, syndicats de copropriété, de la mise en place de composteurs partagés pour les habitats collectifs (concomitamment à l'action 2.5)												
	<b>2023 à 2027</b>	Poursuivre la distribution de composteurs partagés aux communes et établissements Accompagner à la mise en place des bonnes pratiques de compostage et de gestion des composteurs partagés												
Assurer le suivi du nombre de foyers ayant accès à un composteur collectif sur le territoire														
<b>Services du SMICTOM impliqués</b>		Services Prévention des déchets et Economie Circulaire et Communication												
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>		Autres collectivités, ADEME et AMORCE pour acquérir un retour d'expérience Fabricants et distributeurs de composteurs 400 et 600 litres en bois et fabricants de pavillons de compostage Bailleurs sociaux et privés, syndicats de copropriété Louis Maillard, gérant de le Fourche de Louis, maitre composteur Autres maitres composteurs												
<b>Indicateurs de suivi et objectifs</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de suivi</th> <th>Objectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)</td> <td>390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)</td> </tr> <tr> <td>Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)</td> <td>- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)</td> </tr> <tr> <td>Nombre de sites par an équipé de composteurs collectifs</td> <td>10 sites par an</td> </tr> <tr> <td>Evolution de la caractérisation des OMr (kg/hab/an de biodéchets)</td> <td>20% de biodéchets dans la OMr en 2025 et 15% en 2030 (SMICTOM Valcobreizh : 24,7% en 2021)</td> </tr> <tr> <td>Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)</td> <td>- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de suivi	Objectifs	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)	Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)	Nombre de sites par an équipé de composteurs collectifs	10 sites par an	Evolution de la caractérisation des OMr (kg/hab/an de biodéchets)	20% de biodéchets dans la OMr en 2025 et 15% en 2030 (SMICTOM Valcobreizh : 24,7% en 2021)	Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)
		Indicateurs de suivi	Objectifs											
		Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)											
		Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)											
		Nombre de sites par an équipé de composteurs collectifs	10 sites par an											
		Evolution de la caractérisation des OMr (kg/hab/an de biodéchets)	20% de biodéchets dans la OMr en 2025 et 15% en 2030 (SMICTOM Valcobreizh : 24,7% en 2021)											
Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)													

ACTION 2.3	APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER A LA MISE EN PLACE DE POULAILLERS	
	Flux de déchets visés	Biodéchets
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Fraction fermentescible dans les OMR en 2012 = 34%, en 2016 = 32%</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Progression du tri à la source des déchets organiques pour une généralisation en 2023</li> <li>✓ Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons</li> <li>✓ Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr (ordures ménagères résiduelles) à 20% en 2025, à 15 % en 2030</li> </ul>
	Public cible	Associations du territoire, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, communes
Modalités de l'action par année	2022	/
	2023 à 2027	<p>Etudier la mise en place d'un accompagnement technique et financier à la mise en place de poulaillers et/ou de vente de poules (partagés ou non, jeunes, locales ou de réforme, critères d'attribution, conditions techniques et financières, suivi) sur la base du retour d'expérience des ex-SMICTOM Ille-et-Rance et des Forêts ainsi que d'autres structures (exemple : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/operation-poulbelle">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/operation-poulbelle</a> ).</p> <p>Mettre en place l'offre d'accompagnement technique et financier à la mise en place de poulaillers.</p>
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire et Communication	
Partenaires ou prestataires mobilisés	<p>Autres collectivités, ADEME et AMORCE pour acquérir un retour d'expérience</p> <p>Fabricants de poulaillers, associations, organismes d'insertion par l'emploi</p> <p>Eleveur de poules</p>	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)
	Nombre de poulaillers par an	5 poulaillers par an
	Evolution du tonnage d'ordures	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)

	ménagères (kg/hab/an)	
	Evolution de la caractérisation des OMr (kg/hab/an de biodéchets)	20% de biodéchets dans la OMr en 2025 et 15% en 2030 (SMICTOM Valcobreizh : 24,7% en 2021)

<b>ACTION</b> <b>2.4</b>	<b>POUR SUIVRE LA PROMOTION DU BROYAGE DE VEGETAUX ET DU JARDINAGE AU NATUREL</b>	
	Flux de déchets visés	<b>Déchets verts</b>
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>+6% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Valorisation matière = 59% en 2025</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ - 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Objectif de 65% de valorisation matière en 2025</li> </ul>
	Public cible	Professionnels, habitants du territoire
Modalités de l'action par année	2022 à 2027	<p>Mettre en place la solution de broyage harmonisé sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communautés de communes et communes : mise à disposition de gros broyeurs et tarification systématique des déchets verts en déchèterie</li> <li>Particuliers : aide financière à l'achat de broyeurs</li> </ul>
		<p>Animation sur une fête locale ou une foire autour du broyage et du compostage (exemple : Bourse aux plantes de Guipel, Fêtes des Plantes de Cardroc, Troc de Plantes de Liffré, Semaine pour les alternatives aux pesticides, etc.)</p>
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Communautés de communes et communes du territoire	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)

<b>ACTION 2.5</b>		<b>DEVELOPPER DE NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION MATIERE DE DECHETS VERTS POUR REpondre AUX BESOINS DES USAGERS</b>		
		Flux de déchets visés	<b>Déchets verts (souches, branchages de plus 15 cm de diamètre, tontes de pelouses,...)</b>	
		Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>+6% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Valorisation matière = 59% en 2025</li> </ul>	
		Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ - 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Objectif de 65% de valorisation matière en 2025</li> </ul>	
		Public cible	Professionnels, habitants du territoire	
Modalités de l'action par année	2022 - 2023	/		
	2024	Identifier les opportunités de filières aval de tri, collecte et valorisation de déchets verts et proposer des solutions		
		Prise de décision concernant les solutions de tri, collecte et valorisation de déchets verts en fonction des besoins identifiés		
	2025	Mise en place des solutions tri, collecte et valorisation de déchets verts en fonction des besoins identifiés		
	2026 à 2027	/		
Services du SMICTOM impliqués		Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Déchèterie		
Partenaires ou prestataires mobilisés		Autres collectivités, ADEME et AMORCE pour acquérir un retour d'expérience Communes, associations, maraichers, paysagistes, prestataires		
Indicateurs de suivi et objectifs		Indicateurs de suivi	Objectifs	
		Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)	

ACTION <b>2.6</b>	ÉTUDIER ET TESTER LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE SELECTIVE DES BIODECHETS ASSOCIEE A UNE VALORISATION MATIERE	
	Flux de déchets visés	Biodéchets contenus dans les OMr
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>+6% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>Vente de composteurs, installations d'aires de compostage partagé, de compostage en établissement</li> <li>Fraction fermentescible dans les OMR en 2012 = 34%, en 2016 = 32%</li> <li>Valorisation matière = 59% en 2025</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ - 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Progression du tri à la source des déchets organiques pour une généralisation en 2023</li> <li>✓ Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons</li> <li>✓ Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr (ordures ménagères résiduelles) à 20% en 2025, à 15 % en 2030</li> <li>✓ Objectif de 65% de valorisation matière en 2025</li> </ul>
Public cible	Habitants du territoire, non ménagers	
Modalités de l'action par année	2022	Récolter les retours d'expérience des autres collectivités (exemple fiche OPTIGEDE : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/collecte-selective-des-biodechets-en-porte-porte-comment-atteindre-65-kg-hab-SM4">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/collecte-selective-des-biodechets-en-porte-porte-comment-atteindre-65-kg-hab-SM4</a> et guide AMORCE : <a href="https://amorce.asso.fr/publications/quelle-strategie-de-deploiement-du-tri-a-la-source-des-biodechets-dt116">https://amorce.asso.fr/publications/quelle-strategie-de-deploiement-du-tri-a-la-source-des-biodechets-dt116</a> )
		Etudier la faisabilité de la mise en place d'une collecte dédiée aux biodéchets et d'une solution de traitement par valorisation matière (compostage, méthanisation, biochar) en plus du déploiement de l'offre de composteurs individuels et collectifs (cf actions 2.1 et 2.2)
		Prise de décision sur la solution à retenir sur une phase test
		Réponse à l'appel à projet de l'ADEME « Généraliser le tri à la source des biodéchets en BRETAGNE » (date limite : 5 septembre 2022)
	2023	Mise en place de la solution retenue en phase test en matière de tri à la source des biodéchets (obligation au 31 décembre 2023, loi AGEC)
	2024	Bilan de l'expérimentation, proposition et décision sur la généralisation et l'évolution de la solution retenue
2025 à 2027	/	

Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Collecte, Déchèterie	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Autres collectivités, ADEME et AMORCE Communes du territoire Bureau d'études spécialisé dans le domaine des déchets	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)
	Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)
	Mise en place du tri à la source des biodéchets (oui/non)	Oui en 2023
	Evolution de la caractérisation des OMr (kg/hab/an de biodéchets)	20% de biodéchets dans la OMr en 2025 et 15% en 2030 (SMICTOM Valcobreizh : 24,7 % en 2021)
	Evolution du tonnage de déchets verts (kg/hab/an)	- 20% de déchets verts en 2030 par rapport à 2016 (SMICTOM Valcobreizh : 111 kg/hab en 2016)

# Axe 3.

Développer le réemploi  
et la réutilisation

		<b>METTRE EN PLACE UN LOCAL REEMPLOI FONCTIONNEL ET EFFICACE SUR CHAQUE DECHETERIE DU TERRITOIRE</b>	
		Flux de déchets visés	<b>Incinérables et encombrants</b>
<b>ACTION 3.1</b>	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>- 17% d'enfouissement en 2025 par rapport à 2010</li> <li>13% d'enfouissement des DMA en 2030 (encombrants)</li> <li>3 sur 7 déchèteries équipées de locaux de réemploi en 2021 (Tinténiac, Liffré, Combourg)</li> </ul>	
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Développement de l'offre de réemploi : offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...)</li> <li>✓ -50% d'enfouissement en 2025 par rapport à 2010</li> <li>✓ Objectif 0% de DNDNI valorisables enfouis en 2030 (sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles)</li> </ul>	
	Public cible	Habitants, associations et acteurs du réemploi du territoire	
	Modalités de l'action par année	<b>2022</b>	<p>Etude de fonctionnement des locaux de réemploi de Liffré et Tinténiac</p> <p>Travail sur les aménagements à prévoir au niveau des locaux de réemploi en partenariats avec les acteurs du réemploi</p> <p>Aménagement et réhabilitation de la déchèterie de Saint-Aubin d'Aubigné</p> <p>Recherche de partenariat et conventionnements avec les acteurs du réemploi sur Combourg et Saint-Aubin d'Aubigné</p> <p>Formation valoriste dispensée à 3 agents de déchèterie</p> <p>Actions de sensibilisation des usagers au réemploi</p> <p>Suivi des tonnages, de la qualité et des partenariats du réemploi</p>
	<b>2023</b>	<p>Aménagement d'une nouvelle déchèterie à Melesse (le site va changer).</p> <p>Recherche de partenariats et conventionnement avec les acteurs du réemploi sur Melesse</p> <p>Formation valoriste dispensée à 1 agent de déchèterie</p> <p>Actions de sensibilisation des usagers au réemploi</p> <p>Suivi des tonnages, de la qualité et des partenariats du réemploi</p>	
	<b>2024</b>	<p>Aménagement et réhabilitation des déchèteries de La Bouëxière et Montreuil sur Ille</p> <p>Recherche de partenariats et conventionnement avec les acteurs du réemploi sur La Bouëxière et Montreuil sur Ille</p>	

		Formation valoriste dispensée à 1 agent de déchèterie
		Actions de sensibilisation des usagers au réemploi Suivi des tonnages, de la qualité et des partenariats du réemploi
	<b>2025</b>	Formation valoriste dispensée à 1 agent de déchèterie
		Actions de sensibilisation des usagers au réemploi Suivi des tonnages, de la qualité et des partenariats du réemploi
	<b>2026 à 2027</b>	Formation valoriste dispensée à 1 agent de déchèterie Maintien d'1 agent valoriste par déchèterie
		Suivi des tonnages, de la qualité et des partenariats du réemploi
<b>Services du SMICTOM impliqués</b>	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, RH, Déchèterie	
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>	Autres collectivités, ADEME et AMORCE Acteurs du réemploi du territoire	
<b>Indicateurs de suivi et objectifs</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Objectifs</b>
	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2019 SMICTOM Valcobreizh, environ 420 kg/hab/an)
	Evolution du tonnage de déchets incinérables	0 % incinération sans valorisation énergétique
	Evolution du tonnage d'encombrants (kg/hab/an)	Réduction de 50 % du stockage en 2025 or SMICTOM Valcobreizh : 40 kg/hab en 2010 d'encombrants stockés donc viser 20 kg/hab Zéro stockage de déchets non dangereux non inertes en 2030 (PRPGD)
	Tonnage orienté vers le réemploi	80 t /an/ déchèterie
	Nombre de partenariats avec des acteurs du réemploi	50 partenaires

<b>ACTION 3.2</b>		<b>ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE RESSOURCERIE(S) SUR LE TERRITOIRE</b>	
		Flux de déchets visés	<b>Incinérables et encombrants</b>
Rappel du scénario prospectif sans action		<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>- 17% d'enfouissement en 2025 par rapport à 2010</li> <li>13% d'enfouissement des DMA en 2030 (encombrants)</li> </ul>	
Objectifs nationaux et bretons		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Développement de l'offre de réemploi : offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...)</li> <li>✓ -50% d'enfouissement en 2025 par rapport à 2010</li> <li>✓ Objectif 0% de DNDNI valorisables enfouis en 2030 (sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles)</li> </ul>	
Public cible		Habitants, associations et acteurs du réemploi du territoire	
Modalités de l'action par année		2022 à 2023	Se documenter sur la création de ressourceries/recycleries multi partenariales (ex fiche OPTIGEDE : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/creation-dune-recyclerie-multipartenariale">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/creation-dune-recyclerie-multipartenariale</a> )
			Lister les acteurs du réemploi intéressé par la création d'une ou plusieurs ressourceries/recycleries sur le territoire
			Prise de décision sur la création et les modalités de création d'une ou plusieurs ressourceries/recycleries sur le territoire
		2024	Partenariat avec des acteurs du réemploi pour la mise en place d'une ou plusieurs ressourceries/recycleries sur le territoire : aide à la cohésion d'un groupe d'associations le cas échéant, aide à la demande de subventions, aide à l'intégration au territoire, apport de ressources
		2025	Partenariat avec des acteurs du réemploi pour la mise en place d'une ou plusieurs ressourceries/recycleries sur le territoire
		2026 à 2027	Suivi des tonnages, de la qualité et des partenariats ressourcerie
Services du SMICTOM impliqués		Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, RH, Déchèterie	
Partenaires ou prestataires mobilisés		Autres collectivités, ADEME et AMORCE, acteurs du réemploi du territoire, CCI	
Indicateurs de suivi et objectifs		Indicateurs de suivi	Objectifs
		Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés hors végétaux (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2019 SMICTOM Valcobreizh, environ 420 kg/hab/an)
		Evolution du tonnage de déchets incinérables	0 % incinération sans valorisation énergétique

	Evolution du tonnage d'encombrants (kg/hab/an)	Réduction de 50 % du stockage en 2025 or SMICTOM Valcobreizh : 40 kg/hab en 2010 d'encombrants stockés donc viser 20 kg/hab Zéro stockage de déchets non dangereux non inertes en 2030 (PRPGD)
--	--	---

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA REPARATION ET FAVORISER L'ACCES AUX PIECES DETACHEES		
<b>ACTION 3.3</b>	Flux de déchets visés	<b>Incinérables et encombrants</b>
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016</li> <li>- 17% d'enfouissement en 2025 par rapport à 2010</li> <li>13% d'enfouissement des DMA en 2030 (encombrants)</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016</li> <li>✓ Développement de l'offre de réemploi : offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...)</li> <li>✓ -50% d'enfouissement en 2025 par rapport à 2010</li> <li>✓ Objectif 0% de DNDNI valorisables enfouis en 2030 (sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles)</li> </ul>
	Public cible	Professionnels, habitants du territoire
	Modalités de l'action par année	<p><b>2022</b></p> <p>Lister les partenaires intéressés par la réparation et les pièces détachées (Repair Café, Transport Mobilité Melesse, l'IME L'Espoir, Liffab, CCI, CMA, et les magasins d'électro ménagers, ...)</p> <p>Prise de décision sur le conventionnement avec ces partenaires</p> <p><b>2023</b></p> <p>Partenariats avec des associations pour le développement de repair café et création d'un conventionnement avec ces partenaires : aide à la mise en place</p> <p><b>2025 à 2027</b></p> <p>Suivi du tonnage, de la qualité et des partenariats repair café</p>
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, RH, Déchèterie	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Autres collectivités, ADEME et AMORCE Acteurs du réemploi du territoire	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Nombre de repair café sur le territoire	2 par an

# Axe 4.

Augmenter le taux de  
collecte et de  
recyclage des  
déchets recyclables

ACTION 4.1	LUTTER CONTRE LES ERREURS DE TRI DES DECHETS OMR ET TRI SELECTIF	
	Flux de déchets visés	Ordures ménagères et déchets du tri sélectif
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension des consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques</li> <li>Potentiel de collecte sélective dans les OMr (2016) = 26,6 kg/hab/an</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	✓ Viser 100 % de collecte des déchets recyclables
	Public cible	Professionnels, habitants du territoire
Modalités de l'action par année	2022	Communication pour s'approprier les règles.
	2023	<p><u>Bac jaune</u> :</p> <p>Communication pour s'approprier les règles.</p> <p>Evaluer le taux d'erreur de tri par flux de déchets dans les bacs jaunes</p> <p>Communiquer sur les consignes de tri bac jaunes et PAV et les coûts financier et environnemental associés aux erreurs de tri, en fonction des conclusions de la caractérisation des ordures ménagères 2021</p>
	2024 à 2025	<p>Sensibilisation interne</p> <p>Réaliser une nouvelle caractérisation des ordures ménagères (3 ans après celle de 2021) et évaluer les taux d'erreur de tri en bac jaune</p> <p>Adapter la communication en fonction des conclusions de la caractérisation des ordures ménagères</p>
	2027	<p>Réaliser une nouvelle caractérisation des ordures ménagères et évaluer les taux d'erreur de tri en bac jaune</p> <p>Adapter la communication en fonction des conclusions de la caractérisation des ordures ménagères</p>
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire et Communication	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Bureau d'étude pour la caractérisation des ordures ménagères	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)
	Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)
	Taux de refus	- 25 % de réduction (20% en 2020)

<b>ACTION 4.2</b>	<b>LUTTER CONTRE LES ERREURS DE TRI DES DECHETS EN DECHETERIE</b>	
	Flux de déchets visés	<b>Déchets collectés en déchèterie</b>
	Objectifs nationaux et bretons	✓ Viser 100 % de collecte des déchets recyclables
	Public cible	Non-ménagers, habitants du territoire
Modalités de l'action par année	2022	Evaluer le taux d'erreur de tri par flux de déchets dans les déchèteries (caractérisation) Etudier les améliorations à apporter à la signalétique en déchèterie
	2023	Communiquer sur les consignes de tri déchèterie et les coûts financier et environnemental associés aux erreurs de tri en déchèterie Renforcer la signalétique sur les déchèteries Formation du personnel de déchèterie au tri et à la transmission des consignes de tri aux usagers (simultanément à la formation au contrôle de l'accès des particuliers)
	2024 à 2025	Sensibilisation interne
	2026	Evaluer le taux d'erreur de tri par flux de déchets dans les déchèteries (caractérisation)
	2027	/
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire et Communication	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Bureau d'étude pour la caractérisation	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)

ACTION 4.3	DEVELOPPER L'OFFRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES VIA LE TRI SELECTIF	
	Flux de déchets visés	Ordures ménagères, déchets du tri sélectif et déchets collectés en déchèterie
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension des consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques</li> <li>Potential de collecte sélective dans les OMr (2016) = 26,6 kg/hab/an</li> <li>Mise en place de la plupart des conventionnements possibles pour bénéficier des filières REP (restent à finaliser : les pneumatiques, les cartouches d'impression bureautique). De nouvelles filières REP seront à mettre en place dans les années à venir.</li> <li>Valorisation matière = 59% en 2025</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Viser 100 % de collecte des déchets recyclables</li> <li>✓ Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025</li> <li>✓ Développement des partenariats avec les Eco-organismes</li> <li>✓ Objectif de 65% de valorisation matière en 2025</li> <li>✓ Valorisation d'au moins 70% des DND de construction et de démolition d'ici 2020</li> </ul>
	Public cible	Professionnels, habitants du territoire
Modalités de l'action par année	2022	<u>Points d'apports volontaires</u> : Réaliser un diagnostic de répartition des points d'apports volontaires de déchets issus du tri sélectif sur le territoire (verre, textiles, papier, journaux, bouchons, bornes cartons) et les cartographier
		<u>Flux papier</u> : Poursuivre et développer territorialement la mise à disposition de colonnes papier/ journaux et bac papier bureautique
		<u>Eco-organismes</u> : Poursuivre et anticiper les conventionnements avec les éco-organismes réglementaires
		<u>Nouvelles filières</u> : Etudier les possibilités de collecte et valorisation matière, réutilisation et/ou recyclage de flux de niche (godets de jardinage, coquillages, extincteurs, capsule café, pneus, bouteilles de gaz, cuir, etc.) – étape 1
	2023	<u>Points d'apports volontaires</u> : Etudier la nécessité de multiplier les points d'apports volontaires de déchets issus du tri sélectif sur le territoire (journaux, verre, OMr, bacs jaunes)
		<u>Flux papier</u> : Poursuivre et développer territorialement la mise à disposition de colonnes papier/ journaux et bac papier bureautique
		<u>Gravats</u> : Poursuivre et généraliser l'offre de recyclage des gravats
		<u>Nouvelles filières</u> : Prise de décision sur l'augmentation de l'offre de collecte et recyclage de flux de niche – étape 1
	2024	<u>Points d'apports volontaires</u> : Prise de décision sur l'augmentation de l'offre de points d'apports volontaires et mise en place de nouveaux points d'apports volontaires le cas échéant
		<u>Flux papier</u> : Poursuivre et développer territorialement la mise à disposition de colonnes papier/ journaux et bac papier bureautique

		<u>Nouvelles filières</u> : Mise en place des nouvelles offres de collecte et de recyclage des flux de niche – étape 1	
	2025	<u>Nouvelles filières</u> : Etudier les possibilités de collecte et valorisation matière, réutilisation et/ou recyclage de flux de niches – étape 2 en fonction de l'évolution des déchets collectés, des technologies de recyclage et de la réglementation	
		<u>Flux papier</u> : Poursuivre et développer territorialement la mise à disposition de colonnes papier/ journaux et bac papier bureautique	
	2026	<u>Nouvelles filières</u> : Prise de décision sur l'augmentation de l'offre de collecte et recyclage de flux de niche – étape 2	
		<u>Flux papier</u> : Poursuivre et développer territorialement la mise à disposition de colonnes papier/ journaux et bac papier bureautique	
	2027	<u>Nouvelles filières</u> : Mise en place des nouvelles offres de collecte et de recyclage des flux de niche – étape 2	
		<u>Flux papier</u> : Poursuivre et développer territorialement la mise à disposition de colonnes papier/ journaux et bac papier bureautique	
<b>Services du SMICTOM impliqués</b>		Services Prévention des déchets et Economie Circulaire	
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>		Autres collectivités, ADEME et AMORCE Eco-organismes Acteurs du recyclage matière Partenaires centre de tri	
<b>Indicateurs de suivi et objectifs (fiches 4.2 et 4.3)</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Objectifs</b>
		Evolution du tonnage de déchets ménagers assimilés (kg/hab/an)	390 kg/hab/an en 2030 PRPGD (2016 SMICTOM Valcobreizh, 416 kg/hab/an)
		Evolution du tonnage d'ordures ménagères (kg/hab/an)	- 30% de réduction des OMr entre 2016 et 2027 (passage de 152 kg/hab/an à 106 kg/hab/an)
		Nombre de partenariats avec des éco-organismes	100 %
		Taux de valorisation matière (hors amendement organique)	40 % (29,82 % en 2020)
		Taux de valorisation totale	95 % (86,13 % en 2020)
		Taux de refus	-25% de réduction (20% en 2020)

# Axe 5.

Réduire à la source la  
production de déchets  
et accompagner le  
changement

ACTION 5.1	MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS			
	Flux de déchets visés	Ordures ménagères, déchets du tri sélectif et déchets collectés en déchèterie		
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016 si aucune action n'est menée</li> </ul>		
	Objectifs nationaux et bretons	✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016		
	Public cible	Habitants du territoire, familles, assistant.e.s maternel.le.s, crèches		
Modalités de l'action par année	2022	Toute l'année	<u>Accompagnement des collectivités</u>	<p>Elaboration du programme d'accompagnement des collectivités 2022 (exemple : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/accompagnement-des-communes-et-des-epci-vers-leco-exemplarite">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/accompagnement-des-communes-et-des-epci-vers-leco-exemplarite</a> )</p> <p>Accompagner les collectivités dans leurs pratiques : réduction des déchets de bureau, gestion de proximité des déchets alimentaires, accompagnement au compostage collectif, gestion différenciée des espaces verts, broyage des déchets verts, rédaction de clauses incitatives dans leurs marchés publics, sensibilisation des habitants.</p>
		Toute l'année	Visite d'un centre de tri par les écoles	Financement des frais de transport pour la visite d'un centre de tri des déchets.
	2023	Toute l'année	<u>Défi famille zéro déchet</u>	<p>Recherches documentaires (retour d'expériences ALEC Pays de Rennes : <a href="https://www.alec-rennes.org/actualites/les-resultats-du-grand-defi-energie-et-eau-2020-enfin-devoiles/">https://www.alec-rennes.org/actualites/les-resultats-du-grand-defi-energie-et-eau-2020-enfin-devoiles/</a> et fiches OPTIGEDE, exemple : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/organisation-dun-defi-famille-zero-dechet">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/organisation-dun-defi-famille-zero-dechet</a> )</p> <p>Etablir une liste d'actions possibles pour réduire sa production de déchets et fixer les objectifs (gaspillage alimentaire, changement des modes de consommation, sensibilisation au jardinage au naturel, au réemploi, etc.)</p> <p>Fixer les modalités du défi (planning, pesées, conditions de participation)</p> <p>Recherche de partenaires, prestataires pour les ateliers, animations, visites...</p> <p>Communication</p>
		Novembre		Prise de décision sur les modalités de mise en place d'un défi famille zéro déchets
		Toute l'année	<u>Accompagnement des collectivités</u>	Elaboration du programme d'accompagnement des collectivités 2023 et accompagnement des collectivités dans leurs pratiques
		Toute l'année	<u>Visite d'un centre de tri par les écoles</u>	Financement des frais de transport pour la visite du centre de tri des déchets à Villedieu les Poêles.

	2024	Janvier - février	<u>Défi famille zéro déchet</u>	Appel à candidature
		Mars		Recrutement des familles
		Avril à Juin		Mise en place du défi avec un accompagnement des foyers (ateliers, visites, conseils personnalisés) et pesées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cérémonie d'ouverture du défi et lancement des pesées pour 6 semaines</li> <li>• Soirée écocestes, vente de composteurs, diffusion de kit zéro déchets, etc.</li> </ul> Lancement des pesées pour 6 semaines avec mise en place des écocestes
		Juillet - septembre		Dépouillage des résultats Mise en forme des résultats Organisation de la remise des prix (la plus grande réduction, le plus petit tonnage de déchets produits)
		Octobre		Présentation officielle des résultats et remise des prix
		Toute l'année		<u>Accompagnement des collectivités</u> Elaboration du programme d'accompagnement des collectivités 2024 et accompagnement des collectivités dans leurs pratiques
		Toute l'année		<u>Visite d'un centre de tri par les écoles</u> Financement des frais de transport pour la visite du centre de tri des déchets à Villedieu les Poêles.
	2025 à 2027	Mars à septembre	<u>Défi famille zéro déchet</u>	Proposer le défi famille zéro déchet 1 an sur 2 (2024 et 2026)
		Janvier à octobre	<u>Opération couches lavables</u>	Recherche de retour d'expérience (cf fiches OPTIGEDE, exemple : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/promouvoir-la-couche-lavable-sur-le-territoire">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/promouvoir-la-couche-lavable-sur-le-territoire</a> )
				Prise de décision sur les modalités du partenariat avec Les Fesses à Terre
				Etablir un partenariat avec Les Fesses à Terre pour mener des actions de sensibilisation à l'utilisation de textiles d'hygiène Communiquer
				Réalisation de 3 réunions de sensibilisation à l'utilisation de textiles d'hygiène lavables (couches lavables particulièrement) avec Les Fesses à Terre
				Diffusion de kit couches lavables sur le territoire (habitants et crèches) pour 1 mois de test avec l'assistance et les conseils des Fesses à Terre
		Bilan de l'action et évolution du dispositif le cas échéant		
Toute l'année	<u>Accompagnement des collectivités</u>	Accompagner les collectivités dans leurs pratiques		
Toute l'année	<u>Visite d'un centre de tri par les écoles</u>	Financement des frais de transport pour la visite du centre de tri des déchets à Villedieu les Poêles.		

Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Communication	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Les Fesses à Terre (opération couches lavables), CAF, Conseil départemental (PMI et service petite enfance-familles), Zéro Waste Familles zéro déchet ALEC du Pays-de-Rennes, communautés de communes, communes, autres associations ADEME, AMORCE	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	% des objectifs du PLPDMA atteints	100 %

<b>ACTION 5.2</b>	<b>REALISER UN PLAN DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS</b>	
	Flux de déchets visés	<b>Ordures ménagères, déchets du tri sélectif et déchets collectés en déchèterie</b>
	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2% de déchets ménagers assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016 si aucune action n'est menée</li> </ul>
	Objectifs nationaux et bretons	✓ -25% de DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016
	Public cible	Habitants du territoire, établissements publics et privés, entreprises, associations,...
Modalités de l'action par année	2024 à 2027	<p>Lister les thématiques sur lesquelles communiquer (redevance, réduction des déchets, utilisation de ses propres déchets verts, ...) et réaliser un plan de communication. Cette fiche vient en complément de la communication prévue dans les autres fiches et vise des actions spécifiques.</p> <p>Mise en œuvre du plan de communication</p>
Services du SMICTOM impliqués	Services Prévention des déchets et Economie Circulaire, Communication	
Partenaires ou prestataires mobilisés	Collectivités	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	% des objectifs du PLPDMA atteints	100 %

		POURSUIVRE, RENFORCER L'ECO-EXEMPLARITE DU SMICTOM VALCOBREIZH	
		Flux de déchets visés	Tous
<b>ACTION 5.3</b>	Rappel du scénario prospectif sans action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du papier et des outils bureautiques : diminution du grammage des papiers, utilisation de papier recyclé, systématisation des impressions recto/verso et recours aux cahiers de brouillon, utilisation de fournitures rechargeables</li> <li>Gestion des déchets fermentescibles : installations de composteurs au siège du SMICTOM</li> <li>Dématérialisation des marchés publics et de la chaîne comptable</li> <li>Insertion de clauses éco-responsables dans les marchés de réhabilitation des déchèteries</li> <li>Introduction de clauses sur la réduction des déchets dans les marchés publics, notamment pour les travaux</li> </ul>	
	Objectifs nationaux et bretons	✓ Obligation de réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier	
	Public cible	SMICTOM Valcobreizh	
	Modalités de l'action par année	2022	Poursuivre une veille réglementaire sur les activités du SMICTOM pour anticiper les évolutions et adapter les services
	2023	Systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics (réemploi de matériaux de construction notamment pour les réhabilitations de déchèteries en partenariats avec Bati'récup, guide AMORCE : <a href="https://amorcer.asso.fr/publications/recueil-d-exemples-de-marches-publics-incitatifs-de-collecte-des-dechets-dj20">https://amorcer.asso.fr/publications/recueil-d-exemples-de-marches-publics-incitatifs-de-collecte-des-dechets-dj20</a> )	
	2024		
	2025		
	2026		
	2027	Répondre aux objectifs des PCAET territoriaux (véhicules bioGNV,...) Être volontaire sur des essais pilotes nationaux et régionaux Systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les processus internes (conventions entreprises...) et dans les actions quotidiennes des agents (compostage, impressions, ...)	
Services du SMICTOM impliqués		Tous les services	
Partenaires ou prestataires mobilisés		ADEME, Région Bretagne, Département Ille-et-Vilaine, AMORCE, etc.	
Indicateurs de suivi et objectifs		Indicateurs de suivi	Objectifs
		% d'achats publics intégrant une mention à la prévention des déchets	100 %

# Axe 6.

Suivi et évaluation  
des actions et des  
indicateurs

<b>ACTION</b> <b>6.1</b>	<b>Rapport annuel et Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)</b>	
	Public cible	SMICTOM Valcobreizh, membres de la CCES
Modalités de l'action par année	<b>2022 à 2027</b>	Elaborer un rapport annuel Organiser une réunion de la CCES pour présenter le bilan annuel du programme d'actions
Services du SMICTOM impliqués	Tous les services	
Partenaires ou prestataires mobilisés	ADEME, Région Bretagne, etc.	
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	% des objectifs du PLPDMA atteints	100 %

<b>ACTION</b> <b>6.2</b>	<b>Points réguliers des services du SMICTOM</b>	
	Public cible	SMICTOM Valcobreizh
Modalités de l'action par année	<b>2022 à 2027</b>	Faire le suivi de actions et des indicateurs Organiser une commission prévention trimestrielle pour présenter le suivi
Services du SMICTOM impliqués	Tous les services	
Partenaires ou prestataires mobilisés		
Indicateurs de suivi et objectifs	Indicateurs de suivi	Objectifs
	% des objectifs du PLPDMA atteints	100 %

## CONFORMITE AU PRPGD

			Objectifs réglementaires appliqués au plan	Objectifs régionaux complémentaires	Actions du PLPDMA 2022-2027 du SMICTOM Valcobreizh permettant de répondre à l'objectif
A	DMA	Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant	Réduction de 10% en 2020 par rapport à 2010	Réduction, hors végétaux, de 12% en 2020 par rapport à 2016	Toutes
				Réduction des DMA, hors végétaux de 25% en 2030 par rapport à 2016	
B	VEGETAUX	Prévention et réduction des quantités de végétaux	/	Stabilisation en 2020 par rapport à 2016	1.2, 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 5.1, 5.2, 2.3
				Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016	
C	DECHETS ORGANIQUES	Tri à la source des biodéchets	Généralisation pour tous les producteurs en 2023 (Paquet Economie circulaire UE)	Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons	2.1, 2.2, 2.6
				Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15% en 2030	
D	PLASTIQUES	Extension des consignes pour l'ensemble des emballages plastiques	Généralisation avant 2022	Respect de l'objectif national	<b>Objectif atteint</b>
E	DAE	Prévention et réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	Réduction d'ici 2020 par rapport à 2010 par unité de valeur produite	Respect de la mise en place du tri 5 flux	1.2
				Facturation des producteurs (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spécifique)	
F	REEMPLOI	Développement de l'offre de réemploi	/	Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...)	3.1, 3.2, 3.3
G	COLLECTE	Collecte des déchets recyclables	Viser 100% de collecte	Respect de l'objectif national	4.1, 4.2, 4.3
H	RECYCLAGE	Recyclage des plastiques	Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025	Respect de l'objectif national	4.1, 4.3

			Objectifs réglementaires appliqués au plan	Objectifs régionaux complémentaires	Actions du PLPDMA 2022-2027 du SMICTOM Valcobreizh permettant de répondre à l'objectif
I	VALORISATION MATIERE	Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique	55% en masse de DNDNI en 2020, 65% en masse en 2025	Respect de l'objectif national	2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 4.3
J	TRI MECANO BIOLOGIQUE	Installation de tri mécano-biologique	Pas d'ouverture de nouvelles unités TMB	Aucune création nouvelle d'unité TMB	Objectif atteint
				Maintien des unités en place	
				Reconversion des unités en fin de vie	
K	DECHETS BTP	Stabilisation des gisements	Stabilisation en 2020 par rapport à 2014	Respect de l'objectif national	Objectif atteint
L		Responsabilité du distributeur de matériaux	Obligation d'organiser la reprise des déchets issus de l'utilisation des matériaux qu'ils commercialisent	Respect de l'objectif national	Non concerné
M		Réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique	Obligation de réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier	Respect de l'objectif national	5.3
N		Valorisation sous forme de matières des déchets du BTP	Valorisation d'au moins 70% des DND de construction et de démolition d'ici 2020	Respect de l'objectif national	5.3
O	VALORISATION DNDNI	Capacités d'élimination par incinération sans valorisation énergétique	Capacité annuelle limitée à 75% de la quantité de DNDNI en 2020 par rapport à 2010, 50% en 2025	Aucune capacité sans valorisation énergétique à 2025	Objectif atteint
P	STOCKAGE DNDNI	Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation	Réduction de 30% des déchets stockés en Bretagne en 2020, et 50% en 2025, par rapport à 2010	Trajectoire zéro stockage de DNDNI en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles	3.1, 3.2, 3.3
Q	TARIFICATION	Progression de la mise en place de la tarification incitative	15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025	40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030	1.1, 1.2
				Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets	
R	PARTENARIATS	Partenariats particuliers avec les éco-organismes	/	Modalités de conventionnements avec chacun des éco-organismes, portant sur la déclinaison régionale de leurs engagements nationaux et leurs contributions aux actions du Plan	4.3